

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURACommune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-MontagneREGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210301\_02

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2021****Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 15

**Date de la convocation :**

22 février 2021

**Date d'affichage :**

08 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Lydie CHANEZ, Olivier BLANCHARD, Martial VERNEREY.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020  
Budget communal**

M. le Maire expose les résultats suivants à affecter :

➤ **Budget principal communal***Section de fonctionnement*

Résultat à la clôture de l'année 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat cumulé 2020 à affecter
+ 148 012,76 €	+ 201 563,52 €	+ 349 576,28 €

*Section d'investissement*

Résultat à la clôture de l'année 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat cumulé 2020 à affecter
+ 91 917,82 €	+ 12 276,67 €	+ 104 194,49 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, M. le Maire ne participant pas au vote, d'affecter ce résultat comme suit :

*Considérant les restes à réaliser du budget communal suivants :*

- *Dépenses : 108 660,00 €*
- *Recettes : 6 100,00 €*
  
- **Recettes d'investissement à reporter (R 001) :**  
**+ 1 634,49 €**
  
- **Recettes de fonctionnement à reporter (R 002) :**  
**+ 349 576,28 €**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



L'adjointe au maire,

Anne-Marie MIVELLE